



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 3
Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes

Pages 4 à 11
Commission Statuts & Règlements

Pages 12 à 15
Commission Départementale du Calendrier & Organisation des Compétitions

Pages 16 à 27
Commission Organisation des Coupes

Pages 28 à 39
Commission Départementale Football d'Animation

Pages 40 à 46
Commission Départementale Futsal

Pages 47 à 52
Commission CDIF

Pages 53 à 54
Commission des Terrains & Installations Sportives

Page 55
Commission des Délégués

Vous vous intéressez à la vie du Football Départemental, vous souhaitez aider le District du Val-d'Oise et rejoindre les 130 membres répartis dans nos Commissions ?

DEVENEZ COMMISSAIRES !



Vivez un grand moment de FOOOOT !

Venez participer au tournoi E-Foot 2022 et inscrivez-vous directement sur la plateforme Toornament. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au JEUDI 3 MARS 23H30 !!



Stage Dirigeants

« communiquer à l'aide des réseaux sociaux »



Crédit Mutuel



N° 585 Édition du 25 février 2022



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition jeudi 24 février 2022

Cergy Pontoise FC / Garges FCM

Séniors Féminines D1

12-02-2022

Appel du Club de Cergy Pontoise FC de la décision de la Responsable Covid du DVOF d'avoir reporté le match susvisé, suite à la réception des justificatifs covid du FCM Garges. Motif de l'appel :

- Une des joueuses ne peut être considérée comme faisant partie du groupe au sens du protocole

Président : M. DIAZ

Présents : Mme BASTOS - MM BOISDENGLIEN – JONQUOIS - LETELLIER

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel et en dernier ressort
Constata que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Après audition :

Pour Cergy Pontoise FC

Madame Coly ROKHYATOU représentant le Président

Le responsable de l'équipe M Mbarek TAHAR

Pour Garges FCM

Le responsable de l'équipe M Florent VARLET

Mme la joueuse identifiée dans la convocation absence non excusée : amende 20€

Considérant que :

- Le club de Cergy Pontoise FC considère que ce match qui a été annulé sur décision de la référente Covid du DVOF, représentante de la Cion médicale, n'a pas respecté le sens du protocole fédéral de la Covid,
- Le club de Cergy Pontoise FC explique en effet en séance que le protocole impose que les personnes positives à la Covid, ayant amené au report du match, doivent avoir participé au moins à un match de championnat sur les journées précédentes,
- Considérant que le Club de Cergy Pontoise FC fonde son interprétation du texte suivant issu du Protocole (page 7) :
« Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club ».
- Le représentant de Garges explique que la joueuse mise en cause était gravement blessée, et ne pouvait pas participer aux matchs précédents de championnat, ni en Futsal dont elle a une licence, par décision médicale,



- Il souligne qu'elle a reçu seulement depuis peu l'accord médical pour jouer au football
- Le représentant de Garges dit pouvoir présenter les justificatifs médicaux si besoin, mais s'interroge aussi sur le secret médical
- Après avoir posé la question à 2 reprises, les représentants de Cergy Pontoise FC n'expliquent pas ce qu'ils souhaitent par le présent appel,
- Le Comité d'Appel constate que la référente covid du DVOF, dument mandaté par le Comité de Direction, a bien réceptionné par mail de la part de Garges FCM les documents justifiant de 4 cas covid sur une période de 7 jours glissants, amenant à considérer au sens du protocole que le virus est circulant au sein du club
- Le Club de Garges FCM a donc bien appliqué à la fois le protocole FFF et le protocole précisé par le DVOF, lequel est mis en ligne de manière permanente sur le site Internet (rubrique Covid 19)
- Les 4 licenciées concernées par ce justificatif positif au covid ont toutes une licence leur permettant de participer au match référencé en objet,
- Qu'il n'est pas utile pour le présent Comité d'appel pour prendre sa décision, que les joueuses concernées aient participées aux matchs précédents de l'équipe de Garges FCM Séniors D1 Féminines, dans la mesure où elles étaient toutes les 4 potentiellement concernées par la rencontre officielle,
- Les joueuses concernées faisant partie du groupe, le sens et la lettre du Protocole fédéral Covid 19 a été respecté tant par le club du FCM Garges que par la décision de la référente Covid du DVOF

- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

- Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.
- Impute les frais d'appel de 64 € à Cergy Pontoise FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2022

Présents : MM. BAILLEZ – LETELLIER

Excusés : MM. BROGNARA – ANDRIEU – FAUGERON – ATEMENGUE.

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

REPRISE DU DOSSIER

ÉVOCATION

MENUCOURT AS

Match n°23857322 du 30 JANVIER 2022 U16 D3 C AUVERS ENNERY FC / MENU COURT AS

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MENU COURT AS (évocation)

Le club de **AUVERS ENNERY FC** n'ayant répondu dans les délais impartis.

La commission ne peut pas revenir sur la feuille de match validée par le dirigeant de **AUVERS ENNERY FC**

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **HUMBERT Carel licence 2548500069** du club de **AUVERS ENNERY FC** inscrit sur la feuille de match a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 16/01/2022.

Considérant que le 23/01/2022 il était en état de suspension, étant inscrit sur la feuille de match du 23/01/2022 U16 D3 C AUVERS ENNERY FC 1/ BEZONS USO 2 **match non homologué**.

La commission donne match perdu par pénalité au club de **AUVERS ENNERY FC** pour l'inscription et la participation du joueur **HUMBERT Carel licence 2548500069** sur le match U16 D3 C AUVERS ENNERY FC 1/ BEZONS USO.

Considérant que le joueur **HUMBERT Carel licence 2548500069** suite à son inscription sur la feuille de match AUVERS ENNERY FC 1/ BEZONS USO 2 a fait perdre par pénalité l'équipe de AUVERS ENNERY FC 1 de ce fait il a purgé son match de suspension .il était donc qualifié pour être inscrit et participe à la rencontre **AUVERS ENNERY FC / MENU COURT AS** du 30 Janvier 2022.

AMENDE : 100€ (AUVERS ENNERY FC) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: MENU COURT AS S: 43,50 €

DEBIT: AUVERS ENNERY FC: 53,50 €

AUVERS ENNERY FC : 0 BUT : - 1 POINT SUR LA RENCONTRE AUVERS ENNERY FC 1/ BEZONS USO 2

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur HUMBERT Carel licence 2548500069 à la date 28/02/2022.



REPRISE DU DOSSIER

RÉCLAMATION

Match n°23471097 du 06 FÉVRIER 2022 ANCIENS D4 B PIERRELAYE FC 11 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 11

Pour donner suite à la réponse de M l'arbitre de la rencontre.

Considérant que l'arbitre M MARTIN Jean Bernard du club de PIERRELAYE FC 11 confirme dans son courrier que le match a eu une durée de 90 minutes.

La commission dit résultat acquit sur le terrain.

RÉCLAMATION

GAFEP

Match n°23468574 du 13 FÉVRIER 2022 SENIORS D4 C GAFEP 1 / MONTMORENCY FC 2

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de MONTMORENCY FC sur la présence sur la feuille de match du joueur M. YEYE Remi licence 2546957655 à la rencontre citée ci-dessus.

M. YEYE Remi licence 2546957655 est susceptible de ne pas être en sur-classement autorisé.

[Réponse impérative avant le 28/02/2022 avant 12h00.](#)

RÉSERVES

ARGENTEUIL FC

Match n°23497855 du 12 FÉVRIER 2022 U14 D3 C ARGENTEUIL FC 2 / ST BRICE FC 3

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARGENTEUIL FC (réserve)

Réserve du club de **ARGENTEUIL FC 2** sur le nombre de joueurs en mutation hors période, confirmée le 13 février 2022 recevable en la forme et fondée.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 (deux) maximum.

En effet les 3 joueurs de ST BRICE FC 3 sont mutation hors période inscrit sur la feuille de match alors que le règlement autorise 2 joueurs. :

POCHOT Rayan licence 2547321731 hors période jusqu'au 15/09/2022
MABOUNDOU Clément licence 2547375673 hors période jusqu'au 29/07/2022
CAMARA Gaye licence 9602857370 hors période jusqu'au 28/09/2022

La commission donne match perdu par pénalité au club de **ST BRICE FC 3** pour l'inscription de 3 joueurs mutation hors période pour en attribuer le gain à l'équipe de **ARGENTEUIL FC 2**.

CREDIT : ARGENTEUIL FC 2 : 43,50 €
DEBIT : ST BRICE FC 3 : 53,50 €

ARGENTEUIL FC 2 : 2 BUT : 3 POINTS
ST BRICE FC 3 : 0 BUT : -1 POINT



DEUIL ENGHIEU FC

Match n°23837574 du 14 FEVRIER 2022 FUTSAL D2 DEUIL ENGHIEU FC1 / SANNOIS FUTSAL CLUB 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € DEUIL ENGHIEU FC 1 (réserve)

Réserve du club de **DEUIL ENGHIEU FC1** confirmée le 15 février 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **SANNOIS FUTSAL CLUB 2**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de **SANNOIS FUTSAL CLUB** alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En effet 3 joueurs de l'équipe de supérieure du club de **SANNOIS FUTSAL CLUB** ont participé à cette rencontre,

BRISA Ayoub licence 2548528388
CAMBRY Bruno licence 2308096187
BENNACEUR THERESINE Karim licence 25433688281.

Match de référence ATTAINVILLE FUTSAL C2 / SANNOIS FUTSAL CLUB 1 :

La commission dit match perdu par pénalité à **SANNOIS FUTSAL CLUB**.

CREDIT : DEUIL ENGHIEU FC1 43,50 €
DEBIT : SANNOIS FUTSAL CLUB : 53,50 €

DEUIL ENGHIEU FC1 : 1 BUT 3 POINTS
SANNOIS FUTSAL CLUB : 0 BUT : - 1 POINT

ÉVOICATIONS

MENUCOURT AS

Match n°23857388 du 13 FEVRIER 2022 U16 D3 C MENCOURT AS 1 /AUVERS ENNERIEU FC 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **AUVERS ENNERIEU FC 1** sur la présence sur la feuille de match du Dirigeant M. KITUNA Michael licence 2546658454 à la rencontre citée ci-dessus.

M. KITUNA Michael licence 2546658454 est susceptible d'être en état de suspension.

[Réponse impérative avant le 28/02/2022 avant 12h00](#)

GOUSSAINVILLE FC

Match n°23734670 du 29 JANVIER 2022 SENIORS F D1 GARGES FCM 1 /GOUSSAINVILLE FC 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **GARGES FCM 1** sur la présence sur la feuille de match de la joueuse M CHANAÏTI Mina licence 2543467284 à la rencontre citée ci-dessus.

Mme CHANAÏTI Mina licence 2543467284 est susceptible d'être en état de suspension.

[Réponse impérative avant le 28/02/2022 avant 12h00](#)



MAGNY EN VEXIN FC

Match n°23468569 du 13 FÉVRIER 2022 SENIORS D4 C PARMAIN AC2 /MAGNY VEXIN FC 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **PARMAIN AC2** sur la présence sur la feuille de match du joueur M. SILVA Gabriel licence 2544527129 à la rencontre citée ci-dessus.

M. SILVA Gabriel licence 2544527129 est susceptible d'être en état de suspension.

[Réponse impérative avant le 28/02/2022 avant 12h00](#)

ST PRIX ES

Match n°23470312 du 13 FÉVRIER 2022 ANCIENS D2 A ST PRIX ES 11 /ERAGNY FC 11

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ERAGNY FC 11** sur la présence sur la feuille de match du joueur M. ANTOINE Philippe licence 2320516224 à la rencontre citée ci-dessus.

M. ANTOINE Philippe licence 2320516224 est susceptible d'être en état de suspension.

[Réponse impérative avant le 28/02/2022 avant 12h00](#)

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n°23491642 du 19 DÉCEMBRE 2021 U16 D3 E US MONTSOULT BAILLET /MONTMAGNY SPORTS

Considérant que le joueur M HAMYANE Mohamed licence 2548197050 n'était pas suspendu avant la rencontre et n'était pas en mutation.

Considérant que le club de **MONTMAGNY SPORTS** n'avait aucun intérêt à ne pas inscrire ce joueur sur la feuille de match, et à user de manœuvres frauduleuses.

La commission dit match perdu par pénalité au club de **MONTMAGNY SPORTS** pour participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match sur erreur administrative.

US MONTSOULT BAILLET: 1 BUT 3 POINTS

MONTMAGNY SPORTS: 0 BUT: - 1 POINT



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)

CHAMPIONNAT

U 14 D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 05 FEV. 2021

Ent. Marly Fontenay 2	Arnouville F. As 2	Les deux clubs responsables
-----------------------	--------------------	------------------------------------

Ent. Marly Fontenay 2 : 1 AVERTISSEMENT

Arnouville F. As 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 06 FEV. 2021

St Prix Es 2	Villiers Le Bel Fc 1	Les deux clubs responsables
--------------	----------------------	------------------------------------

St Prix Es 2 : 1 AVERTISSEMENT

Villiers Le Bel Fc 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 1) / Phase 2 / Poule B

Journée du 05 FEV. 2021

Vemars St Witz Fc 1	Survilliers Avenir 1	Les deux clubs responsables
---------------------	----------------------	------------------------------------

Vemars St Witz Fc 1 100€ AMENDE

Survilliers Avenir 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule C

Journée du 05 FEV. 2021

Deuil Enghien Fc 4	Menucourt As 1	Les deux clubs responsables
--------------------	----------------	------------------------------------

Deuil Enghien Fc 4 1 AVERTISSEMENT

Menucourt As 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule D

Journée du 05 FEV. 2021

Montigny OI 2	Argenteuil Fc 5	Les deux clubs responsables
---------------	-----------------	------------------------------------

Montigny OI 2 : 1 AVERTISSEMENT

Argenteuil Fc 5 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule F

Journée du 05 FEV. 2021

Vexin A.S. 2	Neuville S/ Oise As 2	Les deux clubs responsables
--------------	-----------------------	-----------------------------

Vexin A.S. 2 : 1 AVERTISSEMENT

Neuville S/ Oise As 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule A

Journée du 05 FEV. 2021

Villiers Le Bel Fc 1	Ermont As 1	Ermont As 1 responsable
----------------------	-------------	-------------------------

Ermont As 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule B

Journée du 05 FEV. 2021

Villiers Le Bel Fc 2	Ermont A.S. 2	Ermont A.S. 2 responsable
----------------------	---------------	---------------------------

Ermont A.S. 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 05 FEV. 2021

Bezons Uso 1	Persan Us 03 1	Les deux clubs responsables
--------------	----------------	-----------------------------

Bezons Uso 1 : 100€ AMENDE

Persan Us 03 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 05 FEV. 2021

Bezons Uso 2	Persan Us 03 2	Les deux clubs responsables
--------------	----------------	-----------------------------

Bezons Uso 2 : 1 AVERTISSEMENT

Persan Us 03 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule E

Journée du 05 FEV. 2021

Eaubonne Csm 1	Argenteuil Rc 4	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------	-----------------------------

Eaubonne Csm 1 : 1 AVERTISSEMENT
Argenteuil Rc 4 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule F

Journée du 05 FEV. 2021

Eaubonne Csm 2	Argenteuil Rc 5	Les deux clubs responsables
----------------	-----------------	-----------------------------

Eaubonne Csm 2 : 1 AVERTISSEMENT
Argenteuil Rc 5 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule A

Journée du 05 FEV. 2021

Ermont As 4	Osny F.C. 1	Les deux clubs responsables
-------------	-------------	-----------------------------

Ermont As 4 : 1 AVERTISSEMENT
Osny F.C. 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A

Journée du 05 FEV. 2021

St Brice F.C. 1	Puiseux Louvres 95 1	Les deux clubs responsables
-----------------	----------------------	-----------------------------

St Brice F.C. 1 : 1 AVERTISSEMENT
Puiseux Louvres 95 1 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B

Journée du 05 FEV. 2021

St Brice F.C. 2	Puiseux Louvres 95 2	Les deux clubs responsables
-----------------	----------------------	-----------------------------

St Brice F.C. 2 : 1 AVERTISSEMENT
Puiseux Louvres 95 2 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule C

Journée du 05 FEV. 2021

St Brice F.C. 3	Puiseux Louvres 95 3	Les deux clubs responsables
------------------------	-----------------------------	------------------------------------

St Brice F.C. 3 : 1 AVERTISSEMENT

Puiseux Louvres 95 3 : 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2022

Présents : Mme Sylvestre – MM.– Pézière - Sabaté - Sénécal -Traon.

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité).

Excusé : M. N'Diaye.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses. Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

APRÈS AUDITION DES PERSONNES CONVOQUÉES

FC DOMONT

Après audition de Monsieur Keita Mamadou, président du FC Domont, la Commission lui a donné des informations concernant les obligations à respecter pour l'équipe fanion évoluant en Séniors 2ème division Poule B. La décision à prendre a été mise en délibéré par la Commission et paraîtra dans le PV du 4 mars.

CONVOCAATION : PRÉSENCE OBLIGATOIRE

Anciens D4 Poule A

Match n°23470972 du 19/02/2022

PUISEUX LOUVRES 95 12 / FC ARGENTEUIL12

La COC convoque le 1^{er} mars 2022 à 18H :

- L'arbitre de la rencontre
- Le capitaine du Puisseux Louvres 12
- Le capitaine du FC Argenteuil 12
- Le dirigeant responsable de l'équipe de Puisseux Louvres 12
- Le dirigeant responsable de l'équipe du FC Argenteuil 12



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

Matches concernés à domicile :

- 13/03/2022 : OL MONTIGNY / ES SAINT PRIX 2
- 27/03/2022 : OL MONTIGNY / ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT
- 10/04/2022 : OL MONTIGNY / ASSO A 3
- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 16/11/2021

US PERSAN 03

La COC vous informe que tous les matches à domicile de votre équipe Seniors D1 devront se jouer à huis clos jusqu'au dimanche 10/04/2022 (6 mois de matches à huis clos) : voir l'article 40.6 du RS du DVOF pour l'organisation des matches à huis clos.

Matches concernés à domicile :

- 13/03/2022 : US PERSAN 03 / FC SOISY
- 27/03/2022 : US PERSAN 03 / FC GOUSSAINVILLE 2
- 10/04/2022 : US PERSAN 03 / OL MONTIGNY

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 20/03/2022 : FC HERBLAY 1 / EMMB 1
- 10/04/2022 : FC HERBLAY 1 / OL MONTIGNY 1
- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

DOSSIER EN ATTENTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

La Commission demande à l'US PERSAN la feuille de match de la rencontre Seniors D3 Poule A du 13/02/2022 US03 PERSAN / FC JOUY LE MOUTIER pour le mardi 1er mars 2022

REMERCIEMENTS ARBITRES

- CHIKHI Célia
- DUFRESNE Widdy

COURRIERS CLUBS

USM BRUYERES BERNES/ESM THILLAY

Courriel du 21/02/2022

Anciens D3 Poule A

Match n°23470571 du 27/02/2022

USM BRUYERES BERNES 11 / ESM THILLAY 12

En raison d'un doublon de match à la date du 27/02/2022, ce match se jouera le 06/03/2022

PIERRELAYE FC

Courriel du 22/02/2022

U16 D3 Poule B

PIERRELAYE FC 1 / CHAMPAGNE SFC 95 1

La COC vous demande de vous référer à l'ART 20.4 du RS du DVOF

SAINT PRIX ES

Courriel du 10/02/2022

La COC ne peut prendre en compte votre demande : manque l'arrêté municipal de fermeture du complexe sportif

ROISSY EN France US

Courriel du 10/02/2022

La COC vous propose horaires suivants en attente des résultats du Championnat à mi-Mai

Le 05/06/2022

- Horaire 12H
 - U16 D1 match n°23490632 USRF / FC HERBLAY
 - U16 D3 Poule C match n° 23857447 USRF 2 / AS MENU COURT
- Horaire 15H
 - U18 D2 match n°23703651 USRF / FASSO A2
 - Seniors D2 Poule B match n°23467255 B USFR / FC FRANCONVILLE 2

**JS PONTOISIENNE****Seniors D4 Poule A**

Match n°23468290 du 16/01/2022

PRESLES USL 2 / PONTOISIENNE JS 1

La Commission maintient votre forfait du 16/01/2022

Votre équipe ne disposait pas du nombre suffisant de passes sanitaires à l'heure du coup d'envoi du match

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

BEZONS USO

Courriel du 14/02/2022

Match n°23470118 du 24/04/2022

Anciens D1

BEZONS USO 11 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 12

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES À JOUER

05/03/2022

Seniors Féminines D1

Match n°23734689

ARGENTEUIL RC 1 / GONESSE RC 1

17/04/2022

Seniors D2 Poule A

Match n°23466991

VILLIERS LE BEL FC 1 / ERAGNY FC 1

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTIGNY OL

Seniors D3 Poule C

Match n°23467903 du 13/02/2022

MONTIGNY OL 2 / VIARMES ASNIERES OL 1

1^{er} FORFAIT AVEC AMENDE

MONTMAGNY SP

U14 D4 Poule C

Match n°23885911 du 19/02/2022

CHAMPAGNE SFC 95 1 / MONTMAGNY SP 1**MONTMAGNY SP 1****Amende 24€****MONTMAGNY SP 1****-1pt****0but****CHAMPAGNE SFC 95 1****3pts****5but****Secrétaire de Séance**

M. SENEAL

Présidente de Séance

Mme SYLVESTRE



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 22 FEVRIER 2022

Présents : MM. Lacour – Maillet – Lalotte.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



RESTITUTION DES COUPES DU VAL-D'OISE ET COMITÉ

À ce jour nous n'avons toujours pas réceptionné vos coupes par conséquent, nous vous informons que la date limite de dépôt pour ces deux coupes est le :

Mardi 15 Mars 2022

Sont concernés les clubs deux clubs suivants :

CORMEILLAIS ACS
COUPE DU VAL D'OISE - U16

MONTIGNY OL
COUPE DU COMITÉ - ANCIENS

Après cette date une amende vous sera imputée.

COUPE DU COMITÉ JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2

DEMI-FINALES du 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ST LEU FC 2	GROSLAY FC 2
2	ARGENTEUIL FC 2	ENTENTE SSG 3

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

Footclubs du 21/02/2022 de St Leu 95FC
Nouvelle installation : Stade des Andresys à St Leu.
Prévenir votre adversaire.



COUPE DU COMITÉ ANCIENS

DEMI-FINALES du 27 FEVRIER 2022 A 09H30

Match	CLUB	CLUB
1	MENUCOURT AS 12	PORTUGAIS PERSAN ASC 12
2	GROSLAY FC 12	ST LEU 95 FC 12

Footclubs du 17/02/2022

Grosly FC / St Leu FC 95

Accords des 2 clubs

Changement d'horaire et de date :

Cette rencontre se jouera le 10/03/2022 à 20H30

Footclubs du 17/02/2022

Menucourt AS / Port. Persan ASC

Accords des 2 clubs

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 06/03/2022

COUPE DU COMITÉ 16 ANS

DEMI-FINALES DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 2	SARCELLES AAS 3
2	ARGENTEUIL RC 2	CORMEILLAIS ACS 2

Footclubs du 17/02/2022 de Cergy Pontoise.

La rencontre Cergy Pontoise FC / Sarcelles AAS. La rencontre aura lieu à 12H

Prévenir votre adversaire.

ARGENTEUIL RC

Footclubs du 15/02/2022

ARGENTEUIL RC 2 / CORMEILLAIS ACS 2

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera à 12H30 au STADE DU COUDRAY 1 à Argenteuil

Prévenir vos adversaires

COUPE DU COMITÉ 14 ANS

DEMI-FINALES DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	PERSAN US 03 2	ST OUEN L'AUMONE AS 2
2	SARCELLES AAS 3	ARGENTEUIL RC 2



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL SENIORS CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ADAMOIS OI. 1	ENTENTE SSG 2
2	FRANCONVILLE FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
3	GARGES FCM 1	AUVERS ENNERY FC 1
4	CERGY PONTOISE FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER À UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

Mail du 22/02/2022 de Cergy Pontoise.

La rencontre Cergy Pontoise FC/ Goussainville FC aura lieu le 08/03/2022 à 20h.

Accords des deux clubs.

Mail du 22/02/2022 de Franconville.

La rencontre Franconville FC / AS St Ouen l'Aumone aura lieu le 02/03/2022 à 20H.

Accords des deux clubs.

GARGES FCM 1 / AUVERS ENNERY FC 1

Accords des 2 clubs

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera le 24/02/2022 à 20H30

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 1



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL SENIORS FÉMININES

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	HERBLAY SUR SEINE FC
2	GARGES LES GONESSE FCM	OSNY FC
3	GONESSE RC	SARCELLES AAS
4	ARGENTEUIL RC	CERGY PONTOISE FC

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

Mail du 15/02/2022 du club d'Ermont.

Prenons en compte le forfait de votre équipe Féminines. Amende de 150 euros

Herblay qualifié pour les demi-finales.

Footclubs du 21/02/2022 de Garges les Gonesse FCM

Accords des 2 clubs

Nouvelle date le 24/02/2022 et nouvelle installation : Stade Pierre de Coubertin à Garges les Gonesse.

La rencontre Garges les Gonesse FCM / Osny FC aura lieu à 20h30.

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 2	HERBLAY SUR SEINE FC



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 18 ANS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ADAMOIS OI.	ARGENTEUIL RC
2	ST OUEN L'AUMONE AS	GOUSSAINVILLE FC
3	ST LEU 95 FC	CERGY PONTOISE FC
4	ST BRICE FC	SARCELLES AAS

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

St Leu 95 FC / Cergy Pontoise FC

L'équipe de Cergy Pontoise FC n'ayant pas voulu jouer la rencontre après contrôle du pass vaccinal, amende de 150 euros.

St Leu 95 FC est qualifié pour les demi-finales.

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	ST LEU 95 FC

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U16

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ST BRICE FC	ARGENTEUIL FC
2	COSMO TAVERNY	SARCELLES AAS
3	CERGY PONTOISE FC	ST OUEN L'AUMONE AS
4	ARGENTEUIL RC	GARGES FCM

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 4
2	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 3



**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U14
CHALLENGE FRANCOIS LEFEBVRE**

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	ST OUEN L'AUMONE AS
2	GARGES FCM	ST BRICE FC
3	PERSAN US 03	BEZONS USO
4	ERMONT AS	ST LEU 95 FC

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

Suite à communication téléphonique avec le Club de Bezons et accord du club, la rencontre aura lieu le 05/03/2022 à 15h.

Rencontre Persan US 03 / Bezons USO

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 2

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 18 ANS FÉMININES

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS 1	BEZONS USO 1
2	CERGY PONTOISE FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
3	SARCELLES AAS 2	GARGES FCM 1
4	HERBLAY SUR SEINE FC 1	ERAGNY FC 1

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 1



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 15 ANS FÉMININES

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ST BRICE FC 1	SARCELLES AAS 1
2	ERAGNY FC 1	ARGENTEUIL RC 1
3	HERBLAY SUR SEINE FC 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1
4	JOUY LE MOUTIER FC 1	GARGES FCM 1

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL + 45 ANS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ENT OSNY BOISSY 15	EZANVILLE ECOUEN US 15
2	NEUVILLE S/OISE AS 15	MERY MERIEL BESSANCOURT 15
3	AS ERAGNY FC 15	MONTSOULT BAILLET US 15
4	COSMO TAVERNY 15	ST LEU 95 FC 15

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

AS Eragny FC / Monsoult Baillet US

Suite à un match en retard prévu le 27/02, la rencontre est fixée au 06/03.

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 4
2	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 1



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL + 55 ANS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ST LEU 95 FC 25	FRANCONVILLE FC 25
2	CORMEILLAIS ACS 25	ERAGNY FC 25
3	VIARMES ASNIERES OL 25	GROSLAY FC 25
4	HERBLAY SUR SEINE FC 25	EZANVILLE ECOUEN US 25

Footclub de Viarmes du 20/02/2022

Nouvelle installation : la rencontre se jouera au Complexe Maspoli de Viarmes.

Prévenir votre adversaire.

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 4
2	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ECOUEN FC	ENT. MERY MERIEL B.
2	GARGES FCM	DEUIL ENGHEN FC
3	SARCELLES AAS	GOUSSAINVILLE FC
4	OSNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

Osny FC / Herblay sur Seine FC

Footclubs du 16/02/2022

Accords des 2 clubs

La rencontre aura lieu le 06/03.

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 1



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL CDM

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	CHAMPAGNE SFC	CORMEILLAIS ACS
2	ST BRICE FC	FRANCONVILLE FC
3	ADAMOIS OI.	MCA FC
4	MENUCOURT AS	GARGES FCM

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 2

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL FUTSAL

QUARTS DE FINALE DU 11 AVRIL 2022

Match	CLUB	CLUB
1	MONTMAGNY FOOT SALLE	ARGENTEUIL FC
2	MONTMORENCY FUTSAL	SPORTIFS DE GARGES
3	ATTAINVILLE FUTSAL C.	SANNOIS FUTSAL C.
4	EAUBONNE CSM	MARCOUVILLE CITY CP 2

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 2 MAI 2022

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 1



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL LUNDI SOIR CHALLENGE AUGUSTE FAVA

CADRAGE DU 07 MARS 2022 A 20H00

Match	CLUB	CLUB
1	COURDIMANCHE AS	PUISEUX LOUVRES 95
2	ASPTT CERGY PONTOISE	MUNICIPAUX DE GONESSE

DEMI-FINALES DU 09 MAI 2022 A 20H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VALLEE DU SAUSSERON	VAINQUEUR DU MATCH 1

CANDIDATURE

Mail du 02/02/2022 de Gonesse RC

Le Comité Directeur a désigné le club de St Ouen l'Aumône pour l'organisation de la Coupe du Val d'Oise et la Coupe du Comité à l'organisation du club de l'Entente Mery Mériel Bessancourt.

La commission vous remercie pour votre candidature.

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lacour



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2022

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M. Jasemin – M. Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : M. Senecal – M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le CLUB RECEVANT.

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 15 02 22

Pris note des problèmes rencontrés avec le club de CERGY PONTOISE pour l'utilisation de la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 du 12 02 22 – série 4 (équipes 12 & 13 de CERGY)

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 17 02 22

Pris note de l'absence de la feuille de présence du club d'ECOUEN FC sur plateau U6/U7 du 29 01 22

BEZONS USO : Mail du 19 02 22

Pris note de votre possibilité d'accueillir un centre du plateau U8/U9 du 12 03 22. LA commission vous a déjà mis centre en U8

BEZONS USO : Mail du 31 01 22

Pris note de vos problèmes FMI sur matchs de critérium U12/U13 suite à l'arrivée tardive du club de PERSAN US

COSMO TAVERNY : Mail du 16 02 22

Pris note de votre demande d'engager une 3^{ème} équipe sur critérium U12/U13 – 2^{ème} phase. La commission intègre votre équipe en série 1 – poule A à la place de l'exempt et sera COSMO TAVERNY 4. La commission transmet au secrétariat pour modification des calendriers et validation au retour des vacances.

COSMO TAVERNY : Mail du 16 02 22

Pris note de votre réponse suite à l'appel de feuille de présence sur plateau U8/U9 du 22 01 22

ERAUBONNE CSM : Mail du 17 02 22

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U6/U7 sur plateau du 12 02 22

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 14 02 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 9 sur rencontre de critérium U10/U11 – série 1 contre VAUREAL FCM

EAUBONNE CSM : Mail du 10 02 22

Pris note de votre réponse à la suite de l'appel de feuille de présence sur plateau U6/U7 du 29 01 22

ECOUEN FC : Mail du 21 02 22

Pris note de votre réponse à la suite de l'appel de feuille de présence sur plateau U6/U7 du 29 01 22

FRANCONVILLE FC : Mail du 16 02 22

Pris note votre réclamation. La commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende suite erreur administrative

FRETTOISE ES : Mail du 17 02 22

Pris note de votre remarque sur l'appel de feuilles de présence du club de CORMEILLAIS ACS sur plateau U6/U7 du 29 01 22

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 15 02 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10 sur critérium U10/U11 du 19 02 22 à MONTIGNY OL

OSNY FC : Mail du 17 02 22

Pris note de votre réponse à la suite de l'appel de feuille de présence sur plateau U6/U7 du 29 01 22

ROISSY US : Mail du 17 02 22

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6U/7 du 26 03 22.

ROISSY US : Mail du 17 02 22

Pris note de l'indisponibilité de vos installations le 26 03 22. La commission vous demande de faire les demandes de dérogation via Footclub

SOISY AM FC : Mail du 11 02 22

Suite à votre interrogation concernant le 3^{ème} tour de Coupe U12 du 12 03 22, la Ligue a répondu qu'il était possible de déplacer les rencontres du critérium U12 Règ via Footclub. Cette information vous a été donné lors des 2 réunions d'information

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 17 02 22

Pris note de la fermeture de vos installations le 19 & 20 02 22 suite arrêté municipal

VÉMARS ST WITZ : Mail du 16 02 22

Pris note de l'indisponibilité de vos installations. La commission vous demande de trouver une date avec le club adverse pour le report des rencontres U10/U11 – série 2 contre VILLIERS FC



PLATEAUX U6/U7 et U8/U9

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans le PV de la commission Foot Animation. Les centres peuvent être consultés sur le site du DVOF ou Footclub.

PLATEAUX U9 - 3^{ème} PHASE

Comme annoncé lors de la réunion d'information de début de saison, les équipes U9 joueront à 8 (format U10/U11) à compter du Samedi 14 Mai 2022. La commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 journées à venir sur l'application FAL via Footclub, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

PLATEAUX U8 - 3^{ème} PHASE

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, la commission vous demande de faire vos engagements d'équipes pour les 2 derniers plateaux U8 de la saison sur l'application FAL via Footclub, à compter du Lundi 7 Mars et jusqu'au 31 Mars 2022.

APPEL CANDIDATURE

La commission demande aux clubs qui souhaitent recevoir les finales des Challenges U10 et U11, Coupe du Comité U12 d'envoyer un mail de candidature pour le lundi 7 mars 2022 au plus tard.

COUPE DU COMITÉ U12

3^{ème} TOUR DU SAMEDI 12 MARS 2022

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 22 Février 2022 et jusqu'au Vendredi 4 Mars 2022 à 16 Heures.

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF.

RAPPEL

Pour participer, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé avec une autre équipe aux tours précédents sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs

Mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF le Lundi 21 Mars 2022 au à 16 heures dernier délai.

En cas de non-réception des documents à cette date, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence, de sa feuille de jonglerie avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Chaque club recevant devra s'assurer de la réception des pièces demandées sous peine de sanctions et répondre à la commission en cas d'appel de feuilles de présence



La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement
Il est également indispensable de respecter l'ordre des matches

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 15 mn**

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 4^{ème} tour qui aura lieu le samedi 2 Avril 2022

Centre n° 1 ROISSY US

ROISSY US 1 – ST OUEN AS 1 – SARCELLES AAS 1 – ST PRIX ES 1

Centre n° 2 ADAMOIS OL

FRANCONVILLE FC 1 – ADAMOIS OL 1 – BEAUCHAMP AS 1 – JOUY FC 1

Centre n° 3 DEUIL ENGHIEU FC

DEUIL ENGHIEU FC 1 – CERGY PONTOISE FC 1 – SOISY AM FC 1 – FRANCONVILLE FC 2

Centre n° 4 SOISY AM FC

ENTENTE SSG 2 – ERMONT AMS 2 – CERGY PONTOISE FC 2 – SOISY AM FC 2

Centre n° 5 BEZONS USO

BEZONS USO 2 – ARGENTEUIL RC 1 – CORMEILLAIS ACS 1 – ST OUEN AS 2

Centre n° 6 ECOUEN FC

ECOUEN FC 1 – BEZONS USO 1 – EAUBONNE CSM 1 – VILLIERS FC 1

Centre n° 7 ERMONT AMS

PERSAN US 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – CERGY PONTOISE FC 4 – ERMONT AMS 1

Centre n° 8 ERAGNY AS

ST BRICE FC 1 – ST LEU FC 1 – ARGENTEUIL RC 2 – ERAGNY AS 1



FESTIVAL FOOT U13

2^{ème} TOUR DU SAMEDI 12 MARS 2022

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 22 Février 2022 et jusqu'au Vendredi 4 Mars 2022 à 16 Heures.

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 – U13 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour du Festival Foot U13, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs

mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF le Lundi 21 Mars 2022 au plu à 16 heures dernier délai.

En cas de non-réception des documents à cette date, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence, de sa feuille de jonglerie avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Chaque club recevant devra s'assurer de la réception des pièces demandées sous peine de sanctions et répondre à la commission en cas d'appel de feuilles de présence

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement même en cas de pluie.

Il est également indispensable de respecter l'ordre des matches

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres : 2 x 15 minutes

La 1^{ère} équipe de chaque centre sera qualifiée (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 2 Avril 2022

Rappel : Maximum 1 équipe par club sera qualifiée

Centre n° 1 ST PRIX ES
ST PRIX ES 1 – ST OUEN AS 1 – CORMEILLAIS ACS 1

Centre n° 2 ST OUEN L'AUMONE AS
ST OUEN AS 2 - ST OUEN AS 3 – CHAMPAGNE SFC 1

Centre n° 3 ST BRICE FC
ST BRICE FC 4 – ST BRICE FC 1 – OSNY FC 1



Centre n° 4 SARCELLES AAS
SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 1 – EAUBONNE CSM 1

Centre n° 5 COSMO TAVERNY
VILLIERS FC 1 – COSMO TAVERNY 1 – COSMO TAVERNY 2

Centre n° 6 VAUREAL FCM
BRUYERES BERNES USM 1 – VAUREAL FCM 1 – VAUREAL FCM 2

Centre n° 7 ENTENTE SSG
ENTENTE SSG 3 – ENTENTE SSG 2 – ST BRICE FC 3

Centre n° 8 GROSLAY FC
GROSLAY FC 1 – JOUY FC 2 – ST BRICE FC 2

Centre n° 9 ARGENTEUIL FC
ECOUCEN FC 1 – CERGY PONTOISE FC 3 – ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 10 ENTENTE MMB
ENTENTE MMB 2 – ENTENTE MMB 1 – GOUSSAINVILLE FC 1

Centre n° 11 CERGY PONTOISE FC
CERGY PONTOISE FC 4 – CERGY PONTOISE FC 2 – ROISSY US 1

Centre n° 12 ARGENTEUIL RC
ARNOUVILLE FAS 1 – ARGENTEUIL RC 1 – ARGENTEUIL RC 3

Centre n° 13 PUISEUX LOUVRES
CERGY PONTOISE FC 1 – PUISEUX LOUVRES FC 1 – MAGNY FC 1

Centre n° 14 PERSAN US
PERSAN US 2 – PERSAN US 1 – CERGY PONTOISE FC 5

Centre n° 15 MONTMORENCY FC
GARGES FCM 2 – MONTMORENCY FC 1 – MONTMORENCY FC 2

Centre n° 16 MENU COURT AS
MENU COURT AS 2 – SOISY AM FC 1 – BEAUCHAMP AS 2

1^{er} APPEL FEUILLES DE MATCHS

CHALLENGE U10 / U11 du 29 01 22

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 16 du plateau U6/U7 du 29 01 22

CRITÉRIUM U12 / U13

AUVERS ENNERY FC 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 24367507 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 1 contre PONTOISIENNE JS 1

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24367697 & 24371355 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre OSNY FC 1 & 2

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24367700 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre ERMONT AMS 5

MONTIGNY OL : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24367744 & 24367789 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre DEUIL ENGHIEU FC 4 & 5

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24367792 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre ARNOUVILLE FAS 2

ERMONT AMS : 1^{er} appel de feuille de match n° 24368059 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre FRANCONVILLE FC 4



ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24368115 & 24368143 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre MONTIGNY OL 1 & 2

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24369258 & 24369303 du 12 02 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre PUISEUX LOUVRES FC 3 & 4

2^{ème} & DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

PLATEAU U6/U7 du 29 01 22

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence des clubs de BEZONS USO & EAUBONNE CSM - centre n° 1 du plateau U6/U7 du 29 01 22

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 1 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à ARGENTEUIL FC

FONTENAY FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre et de présence du club de ROISSY US - centre n° 14 du plateau U6/U7 du 29 01 22

ROISSY US : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 14 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à FONTENAY FC

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 16 du plateau U6/U7 du 29 01 22

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 16 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à FRETTOISE ES

NEUVILLE AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence des clubs de NEUVILLE AS – OSNY FC & ST OUEN AS - centre n° 20 du plateau U6/U7 du 29 01 22

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à NEUVILLE AS

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de COURDIMANCHE AS – ST OUEN AS et MONTIGNY OL - centre n° 10 du plateau U6/U7 du 29 01 22

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de PIERRELAYE FC & Ent BOISSY/CHARS/ARRONV/CORM - centre n° 21 du plateau U6/U7 du 29 01 22

PLATEAU U8/U9 du 05 02 22

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de ERMONT AMS – OSNY FC – ARGENTEUIL RC & HERBLAY S/SEINE FC - centre n° 2 du plateau U8/U9 niveau 1 du 05 02 22

MONTIGNY OL : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de HERBLAY S/SEINE FC - CORMEILLAIS ACS – centre n° 8 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de MONTMORENCY FC centre n° 9 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de PUISEUX LOUVRES FC – VIARMES ASNIERES OL & VEMARS ST WITZ FC - centre n° 11 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de ST OUEN AS – MENUCOURT AS – BEZONS USO & ENT. BOISSY/CHARS/ARRON/CORM. - centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de PIERRELAYE FC – JOUY FC PONTOISIENNE JS – CORMEILLAS ACS – FRETTOISE ES & MAGNY FC. - centre n° 11 du plateau U9 niveau 2 du 05 02 22

DOMONT FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs - centre n° 2 du plateau U9 niveau 2 du 05 02 22 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

BEAUCHAMP AC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos joueurs - centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 05 02 22 à ENTENTE MMB



CRITÉRIUM U10/U11

BEAUCHAMP AS : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24364814 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre VEMARS ST WITZ FC 2

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 24366336 – 24366381 – 24366426 & 24366471 du 05 02 22 critérium U10/U11 – série 4 contre CERGY PONTOISE FC 7 – 8 – 9 & 10

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24367224 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre ENTENTE SSG 8

ARGENTEUIL RC : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 24366030 & 24371312 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre CERGY PONTOISE FC 12 & 13

GARGES FCM : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24366208 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 8

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 24366342 – 24366387 - 24366433 & 24366477 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre ENTENTE SSG 3 – 4 – 5 & 6

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 24366431 & 24366476 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre ST LEU FC 5 & 6

CRITÉRIUM U12/U13

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de la feuille de matchs n° 24367695 & n° 24371353 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre OSNY FC 1 & 2

DEUIL ENGHIEU FC : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24367742 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre MENU COURT AS 1

VEUXIN AS : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24367864 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre NEUVILLE AS 2

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24371351 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 - contre LE THILLAY ESM 1

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 24369161 du 05 02 22 – critérium U12/U13 série 3 contre PUISEUX LOUVRES FC 1

AMENDE

CORMEILLAIS ACS : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de centre et toutes les feuilles de présence et jonglerie du Centre n° U10-12 du 29 01 22

Amende : 15€ x 9 = 135€

MONTIGNY OL : Feuille de match irrégulière sur rencontre n° 24367785 du 05 02 22 – critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 5 (manque n° match)

Amende : 10€

DATES PROCHAINS PLATEAUX

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note

U6 / U7	U8 / U9
19 mars 2022	12 mars 2022
2 avril 2022	26 mars 2022
16 avril 2022	9 avril 2022
21 mai 2022	14 mai 2022
JND 18 juin 2022	11 juin 2022




ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DEPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F
Le SAMEDI 2 AVRIL 2022

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12
Le DIMANCHE 8 MAI 2022

FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11
Le SAMEDI 23 AVRIL 2022

JOURNEE NATIONALE U6 / U7
Le SAMEDI 18 JUIN 2022



Prochaine Réunion
Lundi 7 Mars 2022
à partir de 18 h 00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 24 FÉVRIER 2022

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le CLUB RECEVANT.

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

**RÉSULTATS 2^{ème} TOUR CHALLENGE U10/U11 du 29 01 2022****CHALLENGE U10****Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 3^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 26 Mars 2022**


- Centre n° 1** SARCELLES AAS 1 – DEUIL-ENGHIEN FC 1
- Centre n° 2** PERSAN US 1 – SOISY AM FC 2
VILLIERS LE BEL FC 3 : Forfait non avisé
- Centre n° 3** VILLIERS LE BEL FC 1 – ARNOUVILLE FAS 1
- Centre n° 4** ECOUEN FC 1 – VIARMES-ASNIERES OL 1
- Centre n° 5** ENTENTE SSG 2 – JOUY LE MOUTIER FC 1
- Centre n° 6** CERGY-PONTOISE FC 1 – ERAGNY AS 1
- Centre n° 7** ADAMOIS OL 1 - DEUIL-ENGHIEN FC 2
- Centre n° 8** ERMONT AmS 2 – MONTMAGNY SP 1
- Centre n° 9** EZANVILLE-ECOUEEN US 1 – ST LEU FC 1
- Centre n° 10** RC ARGENTEUIL 1 – OSNY FC 1
- Centre n° 11** ENTENTE SSG 4 – GOUSSAINVILLE FC 1
- Centre n° 12** ENTENTE SSG 1 – GROSLAY FC 1
BEZONS USO 3: Disqualifiée car 3 nouveaux joueurs (AMIR – ATALLAH - DERODIN)
CORMEILLAIS ACS 2: Disqualifiée car 3 nouveaux joueurs (ABDILLAH – RIBEIRO -
TCHETNYA)
- Centre n° 13** SARCELLES AAS 2 – VEXIN AS 1
CERGY FC 2: Disqualifiée car 3 nouveaux joueurs (DASCOV – PINDI MABELE - TOURE)
- Centre n° 14** ST BRICE FC 3 – BEZONS USO 1
- Centre n° 15** ST BRICE FC 1 – VAURÉAL FCM 1
- Centre n° 16** CORMEILLAIS ACS 1 – FRANCONVILLE FC 2



CHALLENGE U11

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 3^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 26 Mars 2022

- Centre n° 1** RC ARGENTEUIL 1 – CERGY-PONTOISE FC 2
- Centre n° 2** ERAGNY AS 1 – ADAMOIS OL 1
GOUSSAINVILLE FC 3 : Forfait non avisé
- Centre n° 3** ST LEU FC 1 – GARGES FCM 1
- Centre n° 4** VILLIERS LE BEL FC 1 – ST PRIX ES 1
- Centre n° 5** HERBLAY S/SEINE FC 1 – ARGENTEUIL FC 1
- Centre n° 6** CERGY-PONTOISE FC 1 – MONTIGNY OL 1
FOSSES UF 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 7** SARCELLES AAS 2 - CERGY-PONTOISE FC
OSNY FC 1. Disqualifiée car 4 nouveaux joueurs (AATAOUA – MENEGHETI AUGUSTO – N'DIAYE - SOW)
- Centre n° 8** SOISY AM FC 1 – MARLY LA VILLE ES 1
- Centre n° 9** GONESSE RC 1 – PERSAN US 1
- Centre n° 10** ENTENTE SSG 2 – ERAGNY AS 2
- Centre n° 11** ST OUEN AS 1 – BEZONS USO 1
VEXIN AS 1 : Forfait non avisé
- Centre n° 12** RC ARGENTEUIL 2 – GOUSSAINVILLE FC 1
- Centre n° 13** ECOUEN FC 1 – MONTSOULT-BAILLET US 1
ENTENTE SSG 1. Disqualifiée car 3 nouveaux joueurs (MATOUK – MEBREK – SCHIFF)
- Centre n° 14** SARCELLES AAS 1 – PUISEUX-LOUVRES FC 1
- Centre n° 15** BRUYERES-BERNES USM 1 – FRETTOISE ES 1
GOUSSAINVILLE FC 2 : Disqualifiée pour absence de jonglerie sur le centre
- Centre n° 16** JOUY LE MOUTIER FC 1 – MONTMORENCY FC 1



Prochaine Réunion
Lundi 07 Mars 2022
à partir de 18 h 00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2022

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos - Traoré

Excusés : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Goussainville FC : Mail du 10-02-22 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre U15 du 12-02-22 contre Argenteuil FC au 19-02-22.
Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Marcouville City Cp : Mail du 10-02-22

Pris note de votre demande de report des rencontres de critérium U11 et U13 en raison de l'indisponibilité de la salle CE (attestation mairie jointe).
La commission reporte les rencontres au samedi 19-02-22.

Ermont AS : Mail du 11-02-22

Demande de renseignements concernant les amendes pour la rencontre n° 24370472 Attainville Futsal / Ermont Ams du 05-02-22 en critérium U11.
Erreur de la commission, le manque de licences est pour la rencontre U13 du 29-01-22.
La commission demande au secrétariat d'annuler l'amende de 50€ pour la rencontre de critérium U11 du 5-02-22.

Attainville Futsal : Mail du 11-02-22

Pris note de l'impossibilité de recevoir l'équipe de Les Sportifs de Garges le 12-02-22 en critérium U11 pour cause de cas de covid dans votre effectif.

Goussainville FC : Mail du 12-02-22

Pris note de votre forfait non avisé (hors délai) pour la rencontre du 12-02-22 contre Argenteuil FC en senior D2-A

Persanaise CFJ : Mail du 19-02-22

Pris note de votre forfait non avisé (hors délai) pour la rencontre du 19-02-22 contre Marcouville City (critérium U11).

RETOUR DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 15-02-22 APPLICATION DE L'ARTICLE 3.6.3 Motif : Clubs en infraction financière

Clubs en infraction :

Match n° **23837570** : Goussainville FC 2 / Combo Futsal 1 - Futsal D2 du 18-02-22
-1 point pour l'équipe de Combo Futsal 1

Match n° **23837701** : Combo Futsal 2 / Argenteuil FC 2 - Futsal D2 du 19-02-22
-1 point pour l'équipe de Combo Futsal 2

Match n° **23837706**: St Brice ASO 1 / Parmain Futsal AS 2 - Futsal D2 du 19-02-22
-1 point pour l'équipe de St Brice Aso 1

MATCHS REMIS

FUTSAL D1

Match n° 23679579 : Les Sportifs de Garges 2 / Garges Djibson ASC 3 : **le samedi 05-03-22 à 16H00.**



CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM FUTSAL U15

Match n° 24098713 : Marcouville City CP 1 / Argenteuil FC 1 du 23-01-22

Réception feuille de match papier

Marcouville City CP 1 : 9 Buts

Argenteuil FC 1 : 8 Buts

CRITÉRIUM FUTSAL U13

Match n° 24370472 : Attainville Futsal C 1 / Ermont AS 1 du 29-01-22

Attainville Futsal C 1 : 8 Buts

Ermont AS 1 : 3 Buts

Ermont AS : Absence de licences **amende 5 x 10€ = 50€**

CRITÉRIUM FUTSAL U11

Match n° 24098974 : Marcouville City CP 1 / Persanaise Cfj 2 du 30-01-22

Réception feuille de match papier

Marcouville City CP 1 : 7 Buts

Persanaise Cfj 2 : 1 But

Match n° 24370442 : Sportifs de Garges 1 / Persanaise Cfj 1 du 05-02-22

Réception feuille de match papier

Sportifs de Garges 1 : 9 Buts

Persanaise Cfj 1 : 6 Buts

Match n° 24370443 : Garges Djibson Asc 1 / Attainville Futsal C1 du 05-02-22

Réception feuille de match papier

Garges Djibson Asc 1 : 2 Buts

Attainville Futsal C 1 : 6 Buts

FUTSAL D1

Match n° 23679593 : Sportifs de Garges 2 / Osny United 2 du 19-02-22

Lecture de la feuille de match papier

Lecture du rapport de l'arbitre

Sportifs de Garges 2 : 6 Buts 3 Points

Osny United 2 : 3 Buts 0 Point

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

FUTSAL D2

Match n° 23837565 : Argenteuil FC 3 / Goussainville FC 2 du 12-02-22

Lecture de la feuille de match : absence de l'équipe de Goussainville FC 2

Argenteuil FC 3 : 5 Buts 3 Points

Goussainville FC 2 : 0 But -1 Point

Goussainville FC : **Amende 24€**

CRITÉRIUM U11

Match n° 24370475 : Marcouville City CP 2 / Persanaise CFJ2 du 19-02-22

Forfait non avisé de l'équipe de Persanaise CFJ

Marcouville City CP 2 : 5 Buts

Persanaise CFJ 2 : 0 But

Persanaise CFJ : **Amende 10€**



CRITÉRIUM 2^{ème} PHASE : U11 - U13 - U15 - U16

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres de critérium jeunes futsal.

A partir de la 2^{ème} phase le règlement sportif du DVOF (Art 44.4) sera appliqué pour la non-utilisation de la FMI (avertissement aux clubs puis amende de **100€** par FMI non utilisée pour les clubs fautifs).

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM FUTSAL U11

Match n° 24370474 : Ermont AS 1 / Sannois FCE 1 du 12-02-22

CRITÉRIUM FUTSAL U15

Match n° 24369968 : Persanaise Cfj 2 / Garges Djibson Asc 1 du 13-02-22

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM FUTSAL U13

Match n° 24370383 : Attainville Futsal C 1 / Persanaise Cfj 1 du 05-02-22

CRITÉRIUM FUTSAL U11

Match n° 24370471 : Sannois Fce 1 / Marcouville City CP 2 du 06-02-22



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/4 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/4 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 15 du **11 au 17-04-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24384576	MONTMAGNY ASFS 1	ARGENTEUIL FC 1	Lundi 11-04 à 20H45
2	24384577	MONTMORENCY FUTSAL 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 16-04 à 11H00
3	24384578	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	SANNOIS FCE 1	Samedi 16-04 à 20h30
4	24384579	EAUBONNE CSM 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Samedi 16-04 à 20h30

Les clubs ont la possibilité de jouer à une autre date (accord des 2 clubs avant le 10 avril 22, **date butoir**)

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE CVO FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur n°4	Vainqueur n° 2	
2		Vainqueur n°3	Vainqueur n° 1	



COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/4 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/4 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :
Semaine 15 du **11 au 17-04-2022**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24435813	OSNY UNITED 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Samedi 16-04 à 17H00
2	24435814	GOUSSAINVILLE FC 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Vendredi 15-04 à 20H30
3	24435815	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	JOUY LE MOUTIER FC 2	Lundi 11-04 à 21H00
4	24435816	MONTMORENCY FUTSAL 2	ARGENTEUIL FC 3	Samedi 16-04 à 16H00

Les clubs ont la possibilité de jouer à une autre date (accord des 2 clubs avant le 10 avril 22, date butoir)

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

TIRAGE 1/2 FINALE COMITÉ FUTSAL

Les rencontres des 1/2 de Finale de la Coupe Comité Futsal auront lieu :
Semaine 18 du **02 au 08-05-2022**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		Vainqueur n°3	Vainqueur n°2	
2		Vainqueur n°1	Vainqueur n°4	



FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 28 et 29 mai ou 4 et 5 juin 2022

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion

Lundi 14 mars 2022 à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 22 FEVRIER 2022

Présent : M. Lacour – Plassart

Assistent : MM. Diaz – Letellier.

Excusé : M. Valette

RÉCOMPENSES SAISON 2021/2022

« DIRIGEANTS MÉRITANTS » et « BÉNÉVOLES DU MOIS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessous de répondre impérativement



CHAMPIONNAT

Date	Categories	Absence de feuille de match
19/02/22	U 14 D1 / Phase Unique / Poule Unique	St Ouen L'Aumone As 2 - Argenteuil Fc 1
	U 14 D1 / Phase Unique / Poule Unique	Entente Ssg 2 - St Leu 95 Fc 1
	Futsal D1 / Phase Unique / Poule U	Sportifs De Garges 2 - Osny United 2
	Seniors Féminines D1 / Phase 1 / Poule Unique	Argenteuil Rc 1 - Gonesse Rc 1
	U10-U11 (Série 1) / Phase 2 / Poule A	Boissy L'Aillerie Es 1 - Montsoulst Baillet Us 1
	U10-U11 (Série 2) / Phase 2 / Poule A	Survilliers Avenir 1 - Bruyeres Bernes Usm 1
	U10-U11 (Série 2) / Phase 2 / Poule B	Survilliers Avenir 2 - Bruyeres Bernes Usm 2
	U10-U11 (Série 2) / Phase 2 / Poule C	Vémars St Witz Fc 1 - Villiers Le Bel Fc 5
	U10-U11 (Série 2) / Phase 2 / Poule D	Vémars St Witz Fc 2 - Villiers Le Bel Fc 6
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule E	Ecouen Fc 3 - Bezons Uso 3
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule G	Ecouen Fc 5 - Bezons Uso 5
	U10-U11 (Serie 4) / Phase 2 / Poule I	Cergy Pontoise Fc 7 - Argenteuil Fc 4
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule J	Cergy Pontoise Fc 8 - Argenteuil Fc 5
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule K	Cergy Pontoise Fc 9 - Argenteuil Fc 6
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule L	Cergy Pontoise Fc 10 - Argenteuil Fc 7
	Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B	Marcouville City Cp 2 - Persanaise Cfj 2
20/02/22	Anciens D1 / Phase Unique / Poule Unique	Neuville S/ Oise As 11 - Montigny Ol 11

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).



**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée** VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire**. Merci de mettre à jour vos tablettes !

Bonne saison à vous !

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)...

LIRE LA SUITE

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

Effectuer les opérations suivantes :
Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ».
Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.

- Sélectionnez Application puis Feuille de Match



- Effacer les données et vider le cache





DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

DIRIGEANT

M É R I T A N T

2022

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date
Président

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 25 mars 2022



Opération bénévole du mois

Saison 2021/2022

DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N°licence :

.....

Nom : Prénom :

.....

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL ?...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du clubs

Date :

Avis CDIF : (réservé)



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 22 FEVRIER 2022

Présents : MM. Febvay - Lacour – Chuppe - Plassart

Assiste : M. Letellier

Excusés : MM. Andrieu - Brognara - Da Mata

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SÉCURITE

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7, **aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.
Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de SANNOIS : NNI 955820101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le Jeudi 24 février 2022 à 10h, au Stade Auguste DELAUNE, 58 rue du Lieutenant KEISER pour confirmation de classement de l'Installation sportive. Rendez-vous au stade.

Ville de DOMONT : NNI 951990201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le Mercredi 23 février 2022 à 18h, au Stade des FAUVETTES, rue de PARIS pour confirmation de classement de l'Installation et du classement Eclairage. Rendez-vous au stade.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 24 Février 2022

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 13 Mars 2022

Anciens D3

Match 23470845 : Franconville FC / Piscop-Moisselles AS

Délégué M. Michel Bailliez, à la charge de Piscop-Moisselles AS

U16 D3

Match 23491369 : Montigny OL / St Prix Es

Délégué M. Christophe Gauvin, à la charge de Montigny OL

U18 D1

Match 23489004 : Franconville FC / Persan US

Délégué M. Joseph Plassart

Match 234889006 : Adamois OL / Argenteuil FC

Délégué M. Albert Acapandie

Match 23489007 : Cormeillais ACS / Cosmo Taverny

Délégué M. Clarence Firpion

Match 23489008 : Ermont AS / Bezons USO

Délégué M. Faouzi Belhamra

Seniors D1

Match 23497018 : Herblay S/Seine FC / Montigny OL

Délégué M. Christian Febvay

Match 23497020 : Argenteuil FC / Entente SSG

Délégué M. Jean-Pierre Lacour

Match 23497022 : Cormeillais ACS / St Brice FC

Délégué M. Gérard Alcan

Match 23497024 : Persan US / Soisy AM FC

Délégué principal M. Laurent Valette à la charge de Persan US

Déléguée adjointe Mme Béatrice Zami à la charge de Persan US

Match 23497026 : St Leu FC / Goussainville FC

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 23497028 : Groslay FC / Ecoen FC

Délégué M. Thierry Paumier